



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

CPE Couri-Courette : La Ville demande le respect des engagements et interpelle les Augustinois

Saint-Augustin-de-Desmaures, le 16 septembre 2026 — La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures demande au CPE Couri-Courette et au ministère de la Famille de respecter et reconnaître les ententes ayant mené à la cession d'un terrain municipal de grande valeur pour la construction de la nouvelle installation de 99 places en garderie subventionnées au 4856, rue Saint-Félix, en contrepartie de la priorisation des enfants résidant à Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'attribution de ces places. Lors de la séance du conseil municipal du 15 septembre 2026, les élus ont adopté une résolution réaffirmant la position de la Ville dans ce dossier : <https://vsad.ca/webdiffusion>.

Un terrain municipal gratuit pour favoriser la création de places pour les familles augustinoises

Depuis 2021, le CPE Couri-Courette sollicite l'appui de la Ville pour mener à terme son projet d'ajouter une troisième garderie à ses installations en mettant en évidence les besoins importants des familles de Saint-Augustin-de-Desmaures et son engagement à y répondre en desservant prioritairement ces enfants, dont plus de 500 étaient en attente d'une place.

Afin de contribuer à la réalisation de ce projet pour ses citoyens, la Ville a cédé gratuitement au CPE, le 5 avril 2024, un terrain municipal situé sur la rue Saint-Félix dont la valeur était alors estimée à plus de 750 000 \$.

Pour la Ville, cette contribution importante de la collectivité augustinoise s'inscrit dans un objectif clair : favoriser la création de nouvelles places en service de garde bénéficiant prioritairement aux enfants de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Alors que les travaux de construction s'achèvent et que l'ouverture de l'installation Saint-Félix se prépare, la Ville a été informée par le CPE que cet engagement de priorisation des enfants augustinois ne tenait plus, prétextant notamment de nouvelles règles édictées par le ministère de la Famille.

Un différend sur la priorisation des enfants augustinois

La Ville a dû entreprendre des démarches judiciaires afin de faire reconnaître les droits qui découlent de la cession du terrain et des engagements du CPE envers les familles augustinoises. Malgré ces procédures, la Ville réitère sa volonté de parvenir à une entente permettant l'ouverture de l'installation Saint-Félix dans les meilleurs délais, dans le respect des lois applicables et des engagements qui ont mené à la réalisation du projet.

« Le CPE nous a demandé un terrain pour offrir de nouvelles places aux enfants de Saint-Augustin-de-Desmaures. Nous lui avons donné gratuitement un terrain municipal d'une valeur d'environ 750 000 \$. Il est maintenant inacceptable que les engagements pris pour obtenir ce terrain ne soient pas reconnus. C'est aussi simple que ça. » affirme le maire Sylvain Juneau.

Le conseil municipal demande également au ministère de la Famille de reconnaître les droits acquis revendiqués par la Ville relativement à la priorisation des enfants de Saint-Augustin-de-Desmaures, découlant d'ententes préalables à la nouvelle réglementation, et interpelle les candidats de la circonscription de Louis-Hébert afin qu'ils fassent connaître leur position à ce sujet.

Les citoyens invités par la Ville à faire connaître leur point de vue

Puisque ce dossier concerne directement l'accès aux services de garde pour les familles de Saint-Augustin-de-Desmaures ainsi que l'utilisation d'un actif municipal ayant une valeur importante pour la collectivité, la Ville souhaite que les citoyens fassent entendre leur voix.

« Ces 99 places existent parce que les citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures ont fourni un terrain qui leur appartenait. Les parents augustinois directement concernés ont parfaitement le droit de demander eux aussi aux membres du conseil d'administration du CPE que les engagements pris soient respectés. » conclut le maire.

Les Augustinois qui souhaitent exprimer leur position, faire connaître les enjeux qu'ils vivent relativement à l'accès à une place en service de garde ou manifester leur appui aux démarches de la Ville sont invités à communiquer directement avec les instances concernées par le dossier, notamment :

- Le ministère de la Famille : commentaires@mfa.gouv.qc.ca ;
- Le CPE Couri-Courette : [CPE Couri-Courette | Facebook](#) ;
- Les candidats de la circonscription de Louis-Hébert et les partis politiques concernés ;
- La Ville : info@vsad.ca.

— 30 —

Source :
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
communications@vsad.ca